



# COMMUNE DE SAVIESE

## Conseil communal

### NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 26 octobre 2011

Le Conseil communal a décidé d'attribuer à la maison Hawle la fourniture d'appareillage pour la mise en charge de la conduite principale d'eau d'irrigation pour les secteurs des Mayens de la Zour et de la zone touristique.

D'ici 2015, tous les mâts d'éclairage public ayant des lampes d'ancienne génération devront respectés les nouvelles prescriptions. Selon décision du Conseil communal, les premières adaptations sont prévues sur les mâts des rues de St-Germain et de Plandodin.

Le Conseil communal a approuvé les budgets 2012 de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

#### Municipalité

- Le budget 2012 prévoit des charges de fonctionnement pour CHF 21'356'110.—et des revenus pour CHF 25'551'215.--.  
La marge d'autofinancement de CHF 4'195'105.-- ne couvre pas les investissements nets prévus de CHF 6'782'000.--.  
Il en découle un manque de financement de CHF 2'586'895.-- qui devra être couvert par un appel à des fonds de tiers.

#### Bourgeoisie

- Le budget 2012 de la Bourgeoisie de Savièse présente des revenus de CHF 154'100.-- et des charges de CHF 137'150.--.  
Les investissements de CHF 200'000.-- sont destinés à financer l'achat des alpages et à réaliser certains travaux au clos de la Bourgeoisie.

En vertu de la loi fiscale et de la loi sur les communes, le Conseil communal a confirmé les décisions fiscales suivantes pour l'année 2012 :

- |    |   |           |
|----|---|-----------|
| 1. | Montant de l'impôt personnel  | CHF 12.—  |
| 2. | Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179<br><i>selon décision du Conseil communal du 9.9.2009</i>   | 1.15      |
| 3. | Indexation des revenus imposables<br><i>selon décision de l'assemblée primaire du 13.11.2008</i>  | 150 %     |
| 4. | Montant de la taxe sur les chiens<br><i>désormais avec la mise en œuvre<br/>de la réforme de la péréquation financière,<br/>l'impôt sur les chiens est encaissé entièrement par la Commune.</i> | CHF 130.— |

Le centre de tri de l'étang de la Tséna ne répondant plus aux besoins, le Conseil communal a donné son accord de principe pour l'achat des terrains nécessaires à l'aménagement du nouveau centre de tri d'Ormône. Ce centre de tri sera aménagé au lieu-dit « Bouillet », attenant à l'ancien dépôt forestier.

Dans le cadre de la procédure du Tunnel du Prabé, un tribunal arbitral a été constitué. Sa décision, fixée pour le 30 novembre 2012, s'imposera aux parties.

M. Hervé Bellwald, domicilié à Drône, propose d'organiser au printemps et en automne un coffre ouvert. Le principe du coffre ouvert est d'échanger ou de vendre des objets non utilisés par leurs propriétaires. La quantité maximale de matériel à vendre ne devra pas dépasser le volume intérieur de l'habitacle du véhicule. Le Conseil communal a donné son accord de principe pour l'organisation de ce coffre ouvert,

Le Conseil communal a renouvelé sa décision d'autoriser M. Yann Courtine à circuler avec un véhicule à chenilles sur la route forestière – Binii – La Cornaz – pour damer le parcours. Cette route est damée depuis 2009, sur proposition de feu M. le curé Grégoire Zufferey, qui souhaitait proposer un lieu aux familles pour luger, marcher avec les enfants.